ANNEXE 2

RECUEIL DES FICHES ACTIONS MATURES ET/OU ENGAGEES

pour la commune de Barjac

Mairie de Barjac (Gard)

Communauté de Communes
DE CEZE CEVENNES

Axe stratégique	**AS 1 : Maintenir et développer une offre de SANTÉ accessible et de qualité**
Action nom	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire (MSP)
Action n°	01
Statut	**En projet**
Niveau de priorité	**Fort**
Maître d'ouvrage	Commune de Barjac ou Communauté de communes De Cèze Cévennes
Description de l'action	Face aux constats des besoins grandissants en matière de santé et d'une désertification médicale des territoires ruraux, Barjac souhaite agir contre la déprise médicale et la dégradation de la chaine de soin. La commune se soucie de sa population vieillissante et en perte d'autonomie. De plus, l'obligation de se rendre sur Alès, Bagnols, Nîmes, Avignon… pour trouver des services de santé spécialisés rend l'accès aux soins de plus en plus difficile pour les personnes les plus fragiles et précaires. Les personnes âgées et en situation de handicap sont les premières concernées ainsi que celles ne disposant pas de moyen de transport personnel. C'est pourquoi il devient important de proposer une offre de services de santé structurée et d'établissements publics accessibles à tous. D'autant plus que cette offre ne profite pas uniquement aux Barjacois, mais à de nombreux habitants de communes rurales inscrites dans le bassin de vie de Barjac, soumises au même phénomène, communes pour lesquelles Barjac doit faire valoir sa fonction de centralité. La création de la MSP œuvre directement pour la promotion des services de proximité et pour un engagement fort envers la transition environnementale en limitant les déplacements parfois lointains. Barjac dénombre trois médecins généralistes en activité sur son territoire. La commune souhaite donc créer une maison de santé pluriprofessionnelle permettant notamment de regrouper ces médecins généralistes et proposer des locaux pour de nouveaux praticiens. Deux sites sont actuellement à l'étude pour accueillir ce futur équipement. Ne pouvant trouver place directement dans le centre-bourg de Barjac, ce projet viendrait s'implanter à sa périphérie immédiate à moins de 300m du centre ancien. Un terrain communal viabilisé accessible est notamment ciblé pour la réalisation de ce projet et la ville est prête à le vendre pour encourager la démarche. Un ancien cabinet médical aujourd'hui désaffecté pourrait être acquis par la commune pour y implanter ces médecins. Cependant, si le projet à caractère privé porté par les professionnels de santé ne se réalisait pas, la municipalité souhaiterait que la maîtrise d'ouvrage du projet devienne publique. Ce projet pourrait être labélisé par l'ARS avec un médecin coordonnateur et ainsi devenir un site

FICHE ACTION N° B 02

Etude pré-opérationnelle d'amélioration de l'habitat

Axe stratégique	**AS 2 : Améliorer les conditions d'HABITAT et favoriser l'accueil de nouveaux habitants**
Action nom	Lancement d'une étude pré-opérationnelle d'amélioration de l'habitat
Action n°	02
Statut	**Engagée**
Niveau de priorité	**Fort**
Maître d'ouvrage	Communauté de communes De Cèze Cévennes
Description de l'action	Dans le cadre des réflexions et de la mise en œuvre des axes stratégiques de revitalisation du programme « Petites Villes de Demain » et celle de l'ORT, l' amélioration de l'habitat est un volet obligatoire. Il se révèle de fait être une nécessité sur le territoire de Cèze Cévennes et tout particulièrement pour les centres ses communes PVD de Saint-Ambroix et de Barjac. Au-delà des centres historiques de ces deux communes, ceux des autres communes De Cèze Cévennes présentent, à des niveaux de sévérité différents, des similitudes. Ainsi, la commune de Molières-sur-Cèze a-t-elle souhaité intégrer la démarche. La Communauté de communes, au travers de sa compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie », porte cette action. Le lancement d'une étude pré-opérationnelle pour l'amélioration de l'habitat est donc envisagée pour engager les réflexions systémiques et localisées sur ce sujet central. Cette étude a pour objectif de dresser un portrait, un état des lieux de la situation de l'habitat privé sur un secteur identifié et délimité à l'échelle des centres de Saint-Ambroix, Barjac et Molières-sur-Cèze. Elle prévoit : - une phase de diagnostic qui recense les dysfonctionnements du quartier ou des immeubles du périmètre choisi : problèmes urbains, fonciers, sociaux, état du bâti, conditions de vie des habitants… - une étude préalable qui préconise les solutions à apporter aux dysfonctionnements soulevés lors du diagnostic et qui définit les objectifs qualitatifs et quantitatifs à mettre en œuvre dans l'opération programmée. A l'issue de cette étude, les solutions/outils les plus pertinents au regard du contexte local et des éléments identifiés dans le diagnostic sont recensés afin d'intervenir et d'agir pour une amélioration systémique et durable de l'habitat. Un engagement vers une convention d'OPAH/OPAH-RU sera alors peut-être à envisager.
Partenaires	**Partenaire(s) technique(s) :** ANAH, UDAP, CD30, ADIL, CAUE, ADEME, CAF, Action logement, GIP Politique de la Ville, etc. **Partenaire(s) financier(s) potentiel(s) :** ANAH, Banque des territoires

Dépenses prévisionnel/définitif	Montant de l'étude : 47 420,00 € HT
Plan de financement prévisionnel	Cofinanceur 1 **ANAH** montant HT € 23 710,00 euros pourcentage 50% HT (plafonné à 200 000€ TTC) statut (subvention souhaitée) Cofinanceur 2 **Banque des territoires** montant HT € 11 855,00 euros pourcentage 25% HT (plafonné à 15 000,00 € TTC) statut (subvention souhaitée) Cofinanceur 3 **COLLECTIVITES Autofinancement** montant HT € 11 855,00 euros pourcentage 25% statut (autofinancement)
Calendrier	- 2022 : préparation DCE marché - Février 2023 : consultation par marché public - Avril/Mai analyse des offres et auditions des candidats - Juin 2023 – janvier 2024 : étude pré-opérationnelle (8 mois) - Février 2024 : Option rédaction de la convention d'OPAH/OPAH-RU (2mois)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est identifiée dans le dispositif régional **Bourgs-Centres Occitanie** Axe 1 - Préserver, mettre en valeur le centre ancien et enrichir le patrimoine Action 1.1 - Restaurer le parc de logements dans le centre ancien Projet 1.1.3. - Lancement d'une étude pré-opérationnelle pour l'amélioration de l'Habitat
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Lancement de l'étude - COTECH et COPIL - Livrables (notes de synthèse, présentations, rapports, etc.) - Finalisation de l'étude - Conclusions de l'étude, positionnement des élus et des partenaires vers les outils à mobiliser les suites à donner
Conséquence sur la fonction de centralité	L'objectif de cette étude est de lancer une dynamique globale d'amélioration de l'habitat en identifiant des sites d'intervention ciblés. Par cette première étape, l'EPCI et la commune souhaitent amorcer en centre ancien la lutte contre l'habitat vacant, indigne et/ou arrêté de péril. Les conséquences attendues sont d'encourager les dynamiques de requalification et de valorisation du patrimoine bâti du centre ancien et d'apporter des solutions qualitatives et pérennes d'amélioration de l'habitat pour les propriétaires et les locataires. Il s'agit avec cette démarche de rendre le cœur de bourg attractif pour continuer à attirer et retenir les résidents. Cette intervention vise à améliorer les conditions d'habitat des habitants présents et de réhabiliter certains logements vétustes et vacants en vue de les rendre attractifs pour l'installation de nouveaux résidents. L'un des objectifs prioritaires est de poursuivre la préservation et la mise en valeur du centre historique et de stopper la dégradation d'un patrimoine qui fait la valeur et la beauté de Barjac.

	Cela dans le but de rendre le cœur de bourg toujours plus désirable et attractif pour les habitants, les touristes mais aussi pour les effets induits de redynamisation économique principalement pour le commerce et l'artisanat.
Annexes	**Plan de localisation** 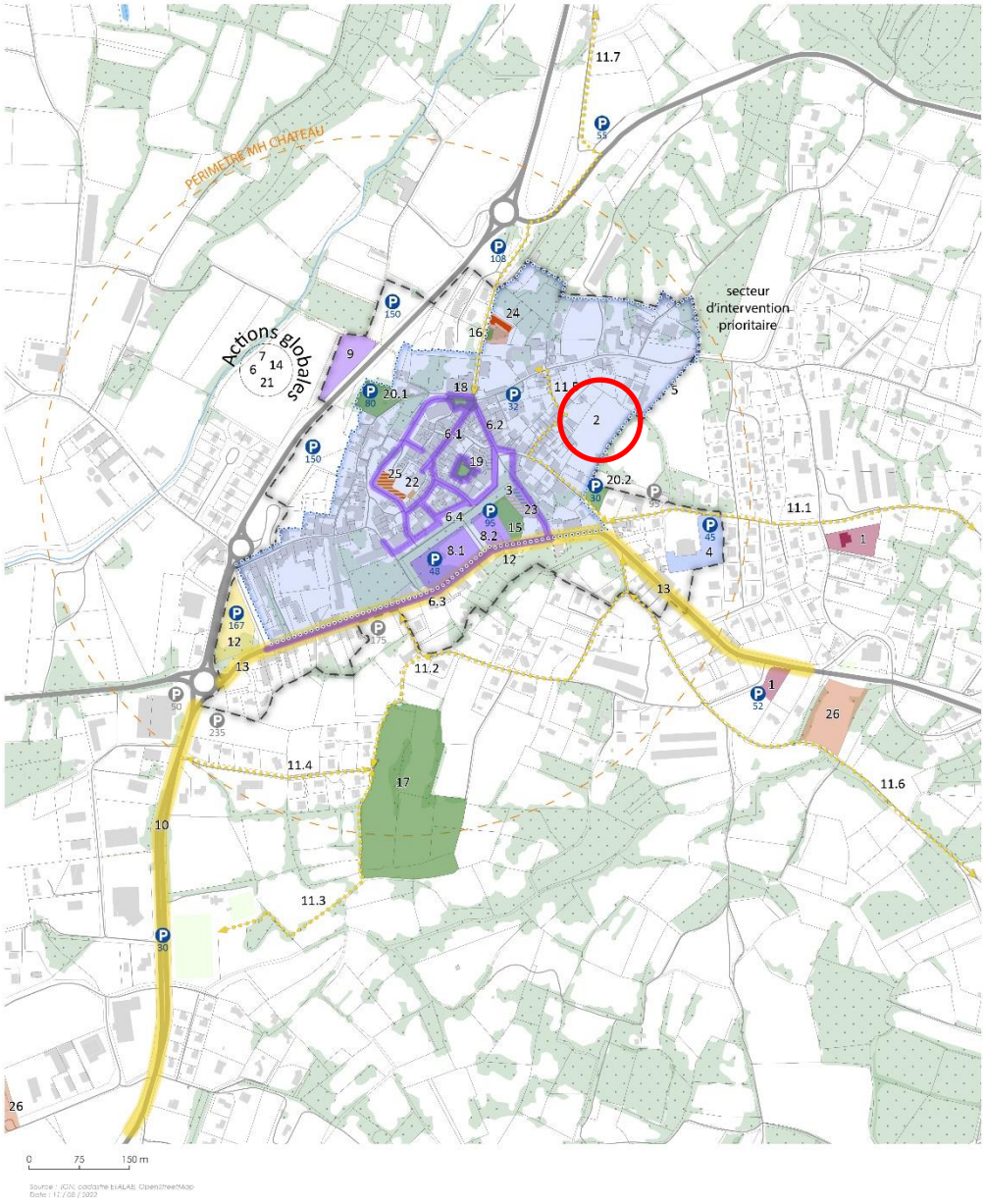 Le périmètre d'étude correspond sur le plan ci-dessus à l'aplat bleu (numéro 2) intégrant le secteur du périmètre inscrit du centre historique. Il sera précisé lors du lancement de l'étude pré-opérationnelle en accord avec l'ANAH notamment.

FICHE ACTION N° B 05

Rénovation des façades

Axe stratégique	**AS 2 : Améliorer les conditions d'habitat**
Action nom	Dispositif communal de rénovation des façades
Action n°	05
Statut	**Engagée**
Niveau de priorité	**Fort**
Maître d'ouvrage	Communes de Barjac
Description de l'action	Cette action poursuit deux objectifs : l'embellissement du centre-bourg et l'amélioration de l'habitat. La commune est engagée depuis de nombreuses années dans la requalification et la valorisation de son centre historique. A ce titre, elle a entrepris un travail de réaménagement et d'embellissement qui passe par la reprise des espaces publics et du patrimoine bâti. Barjac a mis en place depuis une dizaine d'années, à l'intérieur des limites du site inscrit, une aide à la rénovation des façades ayant pignon sur rue à hauteur de 5€/m² et 9€/m² si le demandeur est non-imposable (plafonnée à 134m²). Cette aide permet d'augmenter l'exigence sur les travaux de rénovation engagés de manière volontaire par les habitants. En effet, les Architectes des Bâtiments de France préconisent des enduits au mortier de chaux non tamisé, poreux sur les moellons laissant apparentes les pierres de taille et des joints beurrés, affleurant, ton pierre. Ce dispositif d'aide financier vise à inciter les propriétaires à se lancer dans le ravalement des façades de leur bien. Par cette action, la commune souhaite poursuivre la valorisation de son centre-bourg et affirmer durablement son identité de « Village de caractère » dont elle a obtenu le label. Ce dispositif favorise la préservation et l'amélioration des bâtiments et donc des logements. Les interventions sur les façades permettent de remédier à des désordres structurels naissants ou installés ou de les prévenir par des actions correctives préalables.
Partenaires	**Partenaire(s) technique(s) :** UDAP ABF, CAUE **Partenaire(s) financier(s) potentiel(s) :** Etat, Région, Département
Dépenses prévisionnel/définitif	Le coût du dispositif prévoit un enveloppe annuelle moyenne de 4 000 € de travaux HT. - Façade : 5 à 9 € /m² (plafonné à 134m²) suivant les conditions de ressources
Plan de financement prévisionnel / définitif	Cofinanceur 1 **COMMUNE Autofinancement** montant HT € 4 000,00 euros pourcentage 100% statut (provisionné)
Calendrier	- Dispositif continu : 2023-2027

Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est identifiée dans le dispositif régional **Bourgs-Centres Occitanie** Axe 1 - Préserver, mettre en valeur le centre ancien et enrichir le patrimoine Action 1.1 - Restaurer le parc de logements dans le centre ancien Projet 1.1.1 - Aide à la restauration des façades
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Lancement des travaux par projet - Livraison des travaux (facturation) - Nombre de dossiers traités/accompagnés
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action s'inscrit au cœur de périmètre d'intervention prioritaire définit dans l'ORT. Les conséquences attendues de la mise en place de ce dispositif est l'incitation des propriétaires privés à agir en faveur de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine urbain, architectural et donc du paysage du centre-bourg de Barjac. L'embellissement du centre historique permet également d'accroitre l'attractivité touristique de la commune. Les retombées en termes de développement économique sont multiples, tant sur la dynamique commerciale et l'hébergement touristique marchands de la commune. De plus, le centre de Barjac est le théâtre de nombreuses manifestations culturelles et artistiques. A ce titre, il sert de toile de fond pour les décors grandeur nature de ces événements. Les visiteurs viennent à Barjac pour sa beauté, la qualité et la richesse de ses évènements ainsi que pour son cachet, reflet d'un cadre de vie sain et agréable.
Annexes	Plan de localisation

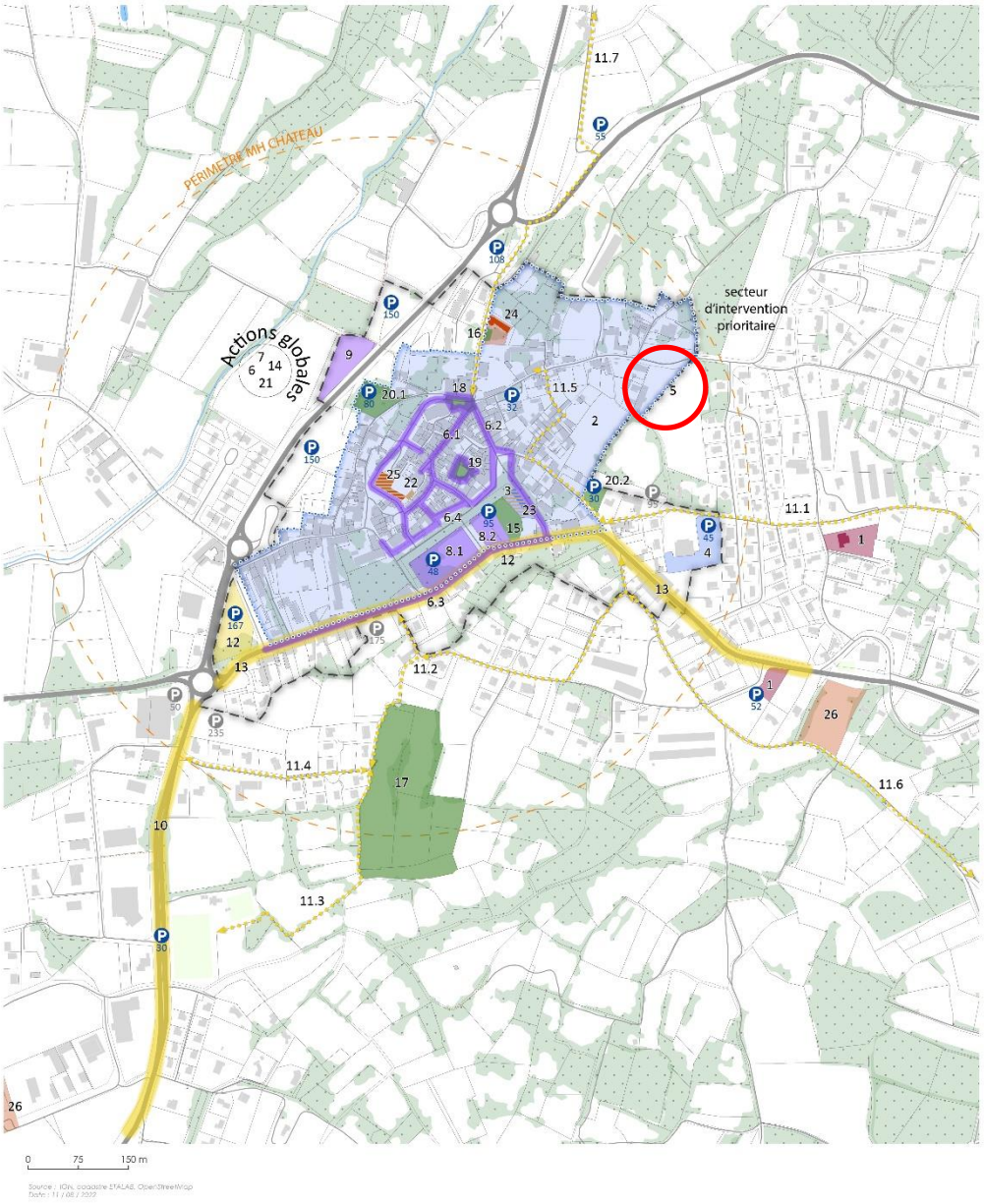

Le périmètre d'intervention du dispositif est représenté sur le plan ci-dessus par le pointillé bleu (numéro 5) intégrant le secteur du périmètre inscrit du centre historique.

FICHE ACTION N° B 07

Etude de l'appareil commercial

Axe stratégique	**AS 3 : Favoriser un développement ECONOMIQUE et COMMERCIAL équilibré et complémentaire**
Action nom	Lancement d'une étude sur l'appareil commercial du centre-ville
Action n°	07
Statut	**Validée**
Niveau de priorité	**Fort**
Maître d'ouvrage	Commune de Barjac
Description de l'action	Barjac souhaite approfondir sa connaissance sur son tissu économique et tout particulièrement son appareil commercial. Avec le concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard la commune prévoit la réalisation d'une étude qui comprend la réalisation : - d'un portrait économique de la commune : Profil de territoire : démographie, revenu, tissu économique, emploi, logement, tourisme, équipement - d'un diagnostic commerce : Recueil et traitement des données, analyse et restitution Cette étude vise à détailler l'analyse des comportements d'achats des ménages et sur les flux de consommation du Pôle Commercial de Barjac. Pour cela, une enquête sera réalisée sur le secteur de la communauté de communes Cèze Cévennes incluant Barjac et les communes limitrophes : dépenses des ménages, disparités de consommation, évasion commerciale, emprise, attractivité, chiffres d'affaires, par famille de produit, par forme de vente. Une enquête qualitative de terrain auprès des commerçants est également envisagée avec un nombre de 40 cellules commerciales enquêtées. Une analyse qualitative des devantures et une approche cartographique des résultats sont attendus. Un des point clé de cette enquête de terrain et de mieux appréhender la transmission des entreprises et la cessation d'activité des commerçants. Des préconisations seront formulées à l'issue de ce travail d'analyse afin de donner aux élus les éclairages et les outils les plus appropriés pour lutter contre la déprise économique et marchande du centre-ville de Barjac et des moyens concrets pour limiter les effets de saisonnalité.
Partenaires	**Partenaire(s) technique(s) :** CCI, CMA, union des commerçants **Partenaire(s) financier(s) potentiel(s) :** Etat, Banque des territoires
Dépenses prévisionnel/définitif	Montant de l'étude : 9 180,00 € TTC
Plan de financement prévisionnel / définitif	Cofinanceur 1 **BANQUE DES TERRITOIRES** montant TTC € 4 590,00 euros pourcentage 50% statut (notifiée)

	Cofinanceur 2 **COMMUNE Autofinancement / Emprunt** montant TTC € 4 590,00 euros pourcentage 50% statut (Autofinancement)
Calendrier	- 2022 : préparation/montage du dossier - 2023 : réalisation de l'étude
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est identifiée dans le dispositif régional **Bourgs-Centres Occitanie** AXE 1 - Préserver, mettre en valeur le centre ancien et enrichir le patrimoine Action 1.2 - Poursuivre la rénovation et valorisation du patrimoine bâti historique Projet 1.2.3 - Lancement d'une étude sur l'appareil commercial du centre-ville
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Lancement de l'étude - Livrables et productions de l'étude - Réunion de restitution
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette étude vise à mieux appréhender les difficultés que rencontre les commerces du centre-bourg de Barjac. La vitalité commerçantes est un enjeu majeur de revitalisation des centres-villes. Malgré la vitalité marchande du centre de Barjac il est nécessaire de développer une vision prospective pour appréhender au mieux les évolutions du tissu commerçant. La question de la saisonnalité et de la cession des entreprises doit être anticipée et mieux accompagnée Le maintien et le développement de l'activité marchande du centre est le gage d'une bonne fréquentation et d'une dynamique urbaine. Connaître son tissu économique et commercial est le meilleur moyen de l'accompagner face aux aléas conjoncturels comme structurels et de préparer l'avenir. La transmission de commerces est le sujet central de la pérennité de nombreux commerces.
Annexes	**Plan de localisation**

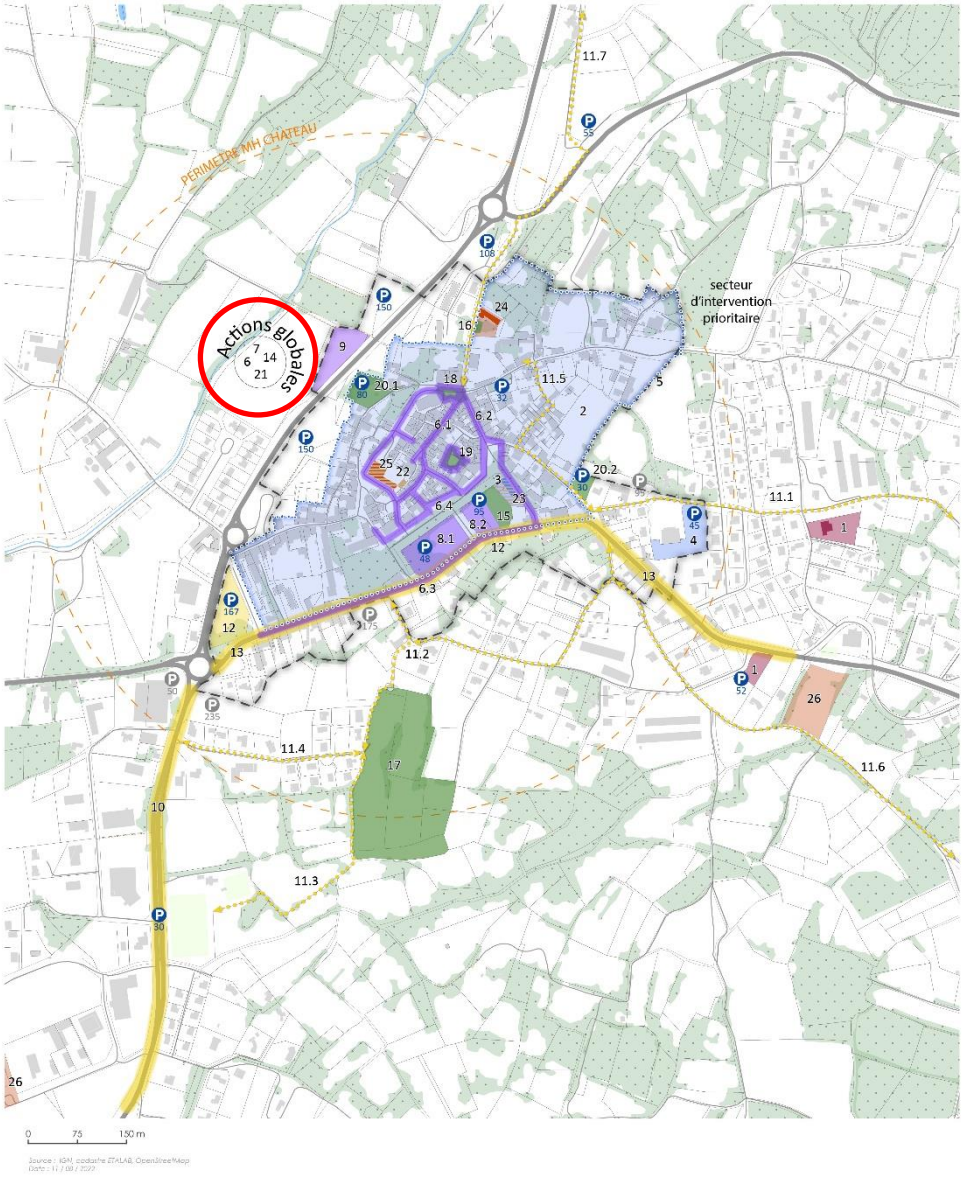

Le périmètre de l'étude sur l'appareil commercial de Barjac s'étend sur le centre-bourg élargi. Il se concentre toutefois le long des linéaires commerciaux constitutifs du parcours marchand. Ils sont matérialisés par des tracés violets sur le plan ci-dessus.

FICHE ACTION N° B 09

Aire de camping-car

Axe stratégique	**AS 3 : Favoriser un développement ECONOMIQUE et COMMERCIAL équilibré et complémentaire**
Action nom	Aménagement d'une aire de camping-car
Action n°	09
Statut	**En projet**
Niveau de priorité	**Fort**
Maître d'ouvrage	Commune de Barjac
Description de l'action	La municipalité prévoit par cette action de soutenir et développer l'activité économique notamment commerciale de son centre-bourg. L'implantation d'une aire de camping-car viendrait compléter une offre de services et d'hébergements touristiques en accueillant sur un site facilement accessible depuis les grands axes de déplacement et connecté directement à son centre historique (à 150m), ses services équipements et commerces. Barjac bénéficie d'une situation privilégiée sur un axe touristique, la RD 979, reliant plusieurs sites culturels et touristiques d'envergure : les gorges de l'Ardèche, l'Aven d'Orgnac, la grotte Chauvet, Uzès, le Pont du Gard, etc. Les grands évènements et la programmation des manifestations culturelles de Barjac font également de la commune un lieu de destination à part entière. L'ouverture au printemps 2022 de la fondation Anselm Kiefer « Eschaton » vient également renforcer sa dimension touristique, culturelle et artistique. La création de cette aire d'accueil viendrait ponctuer les itinéraires touristiques du territoire « Gardéchois » et apporter une solution adaptée et recherchée, en phase avec le développement d'un tourisme itinérant qui est en pleine expansion. La commune envisage avec cet aménagement la création d'une vingtaine d'emplacements. Des aménagements paysagers et toutes les commodités d'usages sont prévus pour accompagner l'implantation de l'aire dans le respect du site et de la co-visibilité avec le village. Une insertion paysagère soignée sera le gage d'une aire d'accueil attirante pour les visiteurs et d'une intégration naturelle dans son environnement. Inscrite au sein d'un réseau de communication et d'équipement national, cette aire de camping-car donnera plus de visibilité à la cité barjacoise.
Partenaires	**Partenaire(s) technique(s) :** Camping-car Park, ABF, CAUE, Office du tourisme **Partenaire(s) financier(s) potentiel(s) :** Département, Etat, Région, GAL Cévennes (via le Programme de financement européen LEADER)
Dépenses prévisionnel/définitif	Montant estimatif du projet : 150 000 € En attente étude de faisabilité
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir

Calendrier	- 2022-2023 : préparation/montage du dossier - 2023 : réalisation des travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est identifiée dans le dispositif régional **Bourgs-Centres Occitanie** Axe 2 - Bonifier le cadre de vie barjacois de manière globale, solidaire et durable Action 2.5 - Proposer de nouveaux services aux publics Projet 2.5.2 - Aménagement d'une aire de camping-car
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Réalisation des travaux et aménagements - Ouverture du site - Fréquentation et utilisation (remplissage et rotation) - Fréquentation des commerces
Conséquence sur la fonction de centralité	Implanté en contre-bas immédiat du centre-bourg de Barjac, ce projet vise à conforter et développer la dynamique commerciale de la commune et tout particulièrement de son centre. Le potentiel économique que représente le tourisme est un des leviers les plus importants pour la commune et plus largement pour la Communauté de communes De Cèze Cévennes. Ce territoire jouit d'atouts paysagers exceptionnels et de sites encore largement préservés tout en ayant accueilli de grandes activités industrielles telles que les exploitations minières et la sériciculture. Cet équipement ambitionne d'élargir la période de fréquentation touristique notamment en début de saison et à l'automne. Elle vise aussi une augmentation du nombre de vacanciers et de visiteurs notamment en période estivale, cela afin d'accroitre les retombées économiques directes au profit des commerces locaux. Il s'agit de capter une partie du flux de vacanciers qui viennent ou passent sur le territoire communal sans pour autant s'y arrêter aujourd'hui.
Annexes	**Plan de localisation**

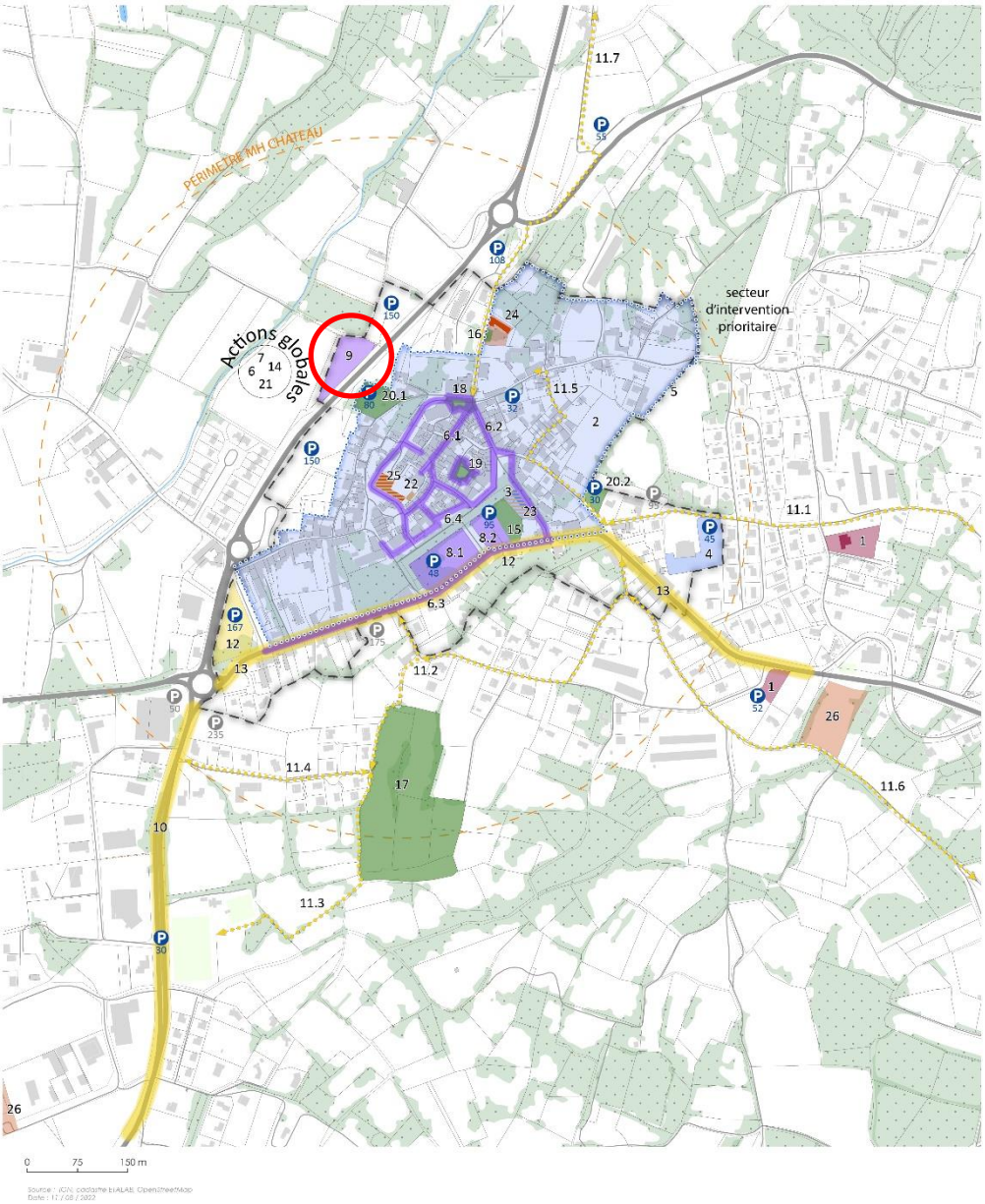
PERIMETRE MH CHATEAU
Actions globales
secteur d'intervention prioritaire
11.7
11.5
11.1
11.2
11.3
11.4
11.6
0 75 150 m

FICHE ACTION N° B 10

Entrée de ville de Barjac RD979 – route d'Alès

Axe stratégique	**AS 4 : Développer les MOBILITÉS, l'accessibilité et les connexions**
Action nom	Aménagement, sécurisation et requalification de l'entrée de ville de Barjac RD979 – route d'Alès
Action n°	10
Statut	**Validée**
Niveau de priorité	**Fort**
Maître d'ouvrage	Commune de Barjac
Description de l'action	Soucieuse d'améliorer la qualité de son entrée de ville et de la sécurisation routière de ce secteur à forte fréquentation, la commune s'est engagée dans un important projet de restructuration de cet axe routier majeur. Pour mémoire, il se trouve à la croisée des grands sites touristiques gardois et ardéchois à proximité de Barjac : les gorges de l'Ardèche et le Pont d'Arc, l'Aven d'Orgnac, la grotte Chauvet, Uzès, le Pont du Gard, etc. Le projet prévoit l'aménagement d'un carrefour sécurisé en entrée de ville et la création de places de stationnement. L'entrée de ville de Barjac, via la RD 979, n'est matérialisée par des aménagements urbains qu'aux abords du centre ancien, ce qui pose des problèmes de sécurité dès l'insertion avec la RD 266B allant vers Saint Privat-de-Champclos et également au niveau de l'accès à la ZAE intercommunale de Plan Long (cisaillements routiers dangereux). La création d'un carrefour giratoire viendrait ainsi sécuriser cette insertion et marquer une réelle entrée de ville en délimitant le paysage urbain, en favorisant une continuité urbaine entre le vieux village et la zone d'activité. Du stationnement est également prévu pour compléter cet aménagement dans le but notamment d'offrir une offre dissuasive de stationnement à destination des visiteurs du centre-bourg et de desservir le complexe sportif avec le stade municipal. Cela permettrait de ralentir le flux automobile, de sécuriser et d'améliorer l'accessibilité aux divers équipements sportifs alentours ainsi qu'à la ZAE de Plan Long. En lien avec le Plan de Mobilité Simplifié porté par la communauté de communes, il est envisagé un développement de voies cyclables et de trottoirs sécures pour favoriser les déplacements actifs permettant des connexions inter et intra-communales.
Partenaires	**Partenaire(s) technique(s) :** Région, Département, AMEVIA **Partenaire(s) financier(s) :** Etat, Région, Département, CC De Cèze Cévennes
Dépenses prévisionnel/définitif	Montant prévisionnel estimatif : 639 000 € HT

Plan de financement prévisionnel / définitif	Cofinanceur 1 **DEPARTEMENT** montant HT € 262 380,00 euros pourcentage 41% statut (subvention notifiée) Cofinanceur 2 **ETAT** montant HT € 199 353,00 euros pourcentage 31% statut (subvention notifiée) Cofinanceur 3 **COMMUNE Autofinancement** montant HT € 127 800,00 euros pourcentage 20% statut (emprunt déposée) Cofinanceur 4 **RÉGION** montant HT € 49 467,00 euros pourcentage 8% statut (subvention notifiée)
Calendrier	- 2021-2023 : études + procédure de marché public (le marché notifié mars/avril 2023) - 2023-2024 : travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est inscrite dans le **CRRTE** comme action prioritaire pour la commune de Barjac. AXE STRUCTURANTS DU PROJET DE TERRITOIRE A4 – Créer des conditions d'accueil propices à l'implantation des personnes et d'activités au sein du territoire A4.1 – Améliorer la connexion physique et numérique du territoire OS 4.1.2 – Améliorer les mobilités routières, transports en commun et modes doux et actifs Action identifiée dans le dispositif régional **Bourgs-Centres Occitanie** Axe 2 - Bonifier le cadre de vie barjacois de manière globale, solidaire et durable Action 2.4 - Sécuriser les déplacements et les rendre plus vertueux Projet 2.4.1. - Aménagement d'un carrefour sécurisé en entrée de ville et création de places de stationnement
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Lancement des travaux - Réalisation des phases d'aménagement - Réception des travaux terminés - Taux de remplissage des stationnements
Conséquence sur la fonction de centralité	Cet aménagement prévoit, outre la sécurisation de l'entrée de ville, une amélioration de la lisibilité vers le centre-bourg. Cela permettra une meilleure identification des lieux et sites stratégiques de Barjac comme ses commerces, services, équipements, etc.

	Couplé à une stratégie de déploiement de parkings de dissuasion en périphérie du centre historique, cet aménagement permettra d'orienter de manière plus sure et efficace les flux visiteurs et de transits. La fluidité qu'apportera cet aménagement bénéficiera directement au centre de Barjac en limitant le nombre de véhicules s'engouffrant directement dans sa partie historique. Ainsi, le centre profitera de conditions d'utilisations plus agréables pour la vie de village en général, et tout particulièrement pour les piétons en leur permettant de déambuler librement sans danger ni nuisance et de flâner à la découverte des commerces, des restaurants et du patrimoine de son centre-bourg. Avec la limitation de la vitesse en entrée de ville, une réduction des accidents et incidents de la route sont attendus couplés à une mise en place de parcours sécurisés et confortables pour les modes actifs dont le vélo permettront de favoriser les déplacements alternatifs à la voiture et diminuer les nuisances et pollutions en centre-bourg.
Annexes	**Plan de localisation**

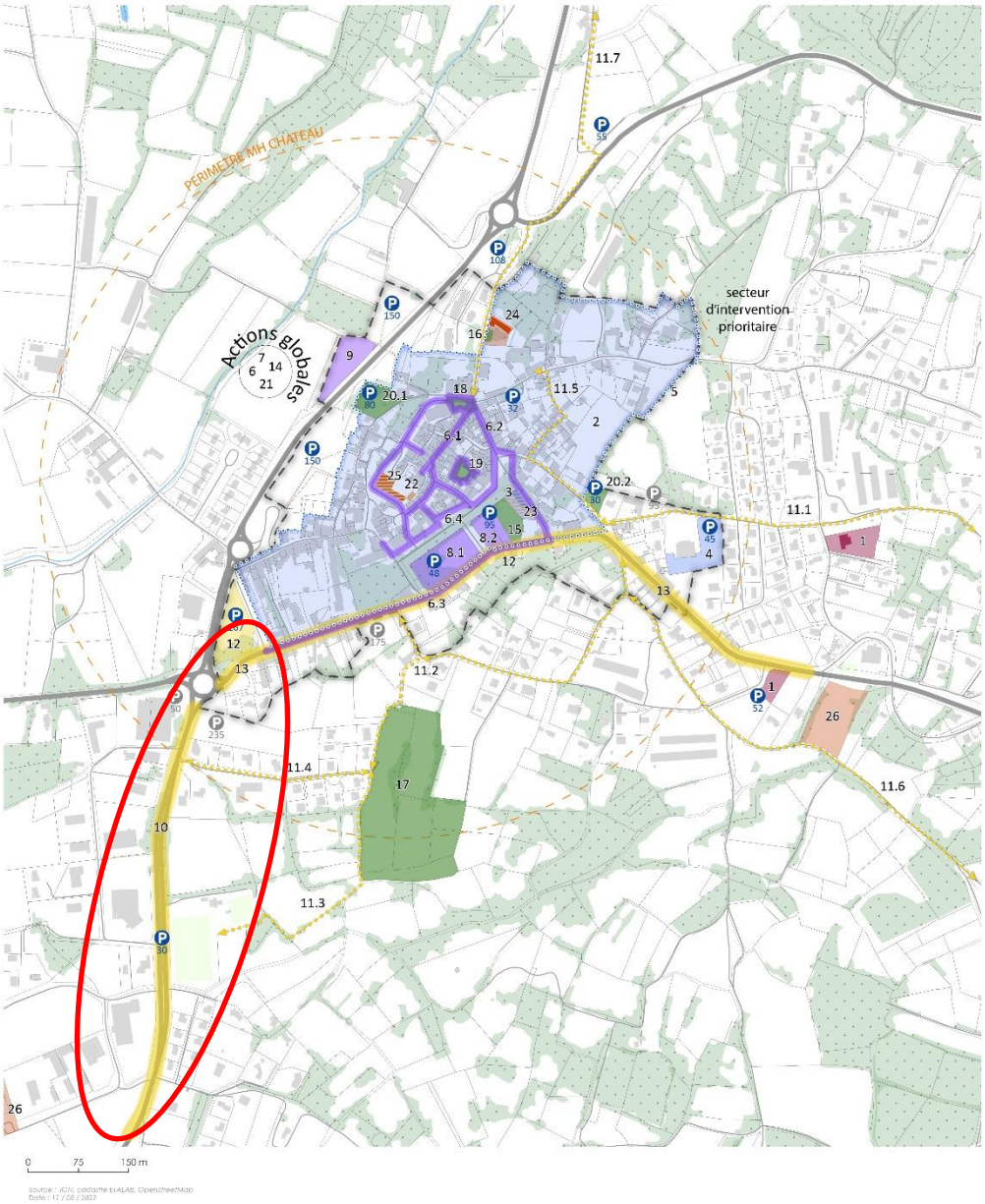
PERIMETRE MH CHATEAU
Actions globales
7
14
6
21
secteur
d'intervention
prioritaire
11.7
24
16.2
9
18
20.1
11.5
5
2
6.2
6.1
19
25
22
3
23
6.4
15
8.2
8.1
12
6.3
13
11.1
1
4
20.2
11.2
26
11.4
17
11.6
10
11.3
0
75
150 m

FICHE ACTION N° B 12

Aire de co-voiturage

Axe stratégique	**AS 4 : Développer les MOBILITÉS, l'accessibilité et les connexions**
Action nom	Création d'une aire de co-voiturage
Action n°	12
Statut	**En projet**
Niveau de priorité	**Médian**
Maître d'ouvrage	Commune de Barjac
Description de l'action	La municipalité souhaite promouvoir la pratique du covoiturage et l'organiser en proposant une aire dédiée au Pradet. Une de ses volontés en matière de réduction de l'impact environnemental et de lutter contre l'autosolisme qui caractérise les pratiques de déplacement automobile en milieu rural. Cela bénéficierait aussi aux personnes à faibles ressources sans véhicules pour faciliter leur déplacement avec un dispositif souple et agile. Le parking enherbé du Pradet, à l'entrée du centre ancien, le long de la route d'Alès est idéalement situé pour faciliter le covoiturage. Il prend place à la croisée des deux départementales RD 979 et RD 901 qui desservent Barjac en la connectant avec l'Ardèche (Vallon Pont-d'Arc et Saint-Sauveur de Cruzières), le bassin Alésien et le Gard Rhodanien avec Bagnols-sur-Cèze. Des travaux d'aménagement sommaires sont à réaliser (signalisation, jalonnement, accessibilité) pour officialiser et encourager efficacement cette pratique. Ce projet s'articule avec le plan de mobilité simplifié réalisé par la Communauté de communes De Cèze Cévennes. Ce dernier permet de disposer d'une connaissance fine des déplacements effectués quotidiennement sur le territoire en vue de planifier la création d'un réseau de mobilité durable incluant la pratique du covoiturage. Des itinéraires prioritaires de déplacement ont également été identifiés pour le développement de modes de déplacement alternatif à l'usage individuel de la voiture.
Partenaires	**Partenaire(s) technique(s) :** Région, Département, CEREMA, ADEME **Partenaire(s) financier(s) potentiel(s) :** Etat dont Fonds vert, Région, Département, CC De Cèze Cévennes
Dépenses prévisionnel/définitif	Le coût estimatif du projet prévoit 120 000,00 € de travaux HT. En attente étude de faisabilité (à titre indicatif deuxième trimestre 2023)
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	- 2023 : études et travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action identifiée dans le dispositif régional **Bourgs-Centres Occitanie** Axe 2 - Bonifier le cadre de vie barjacois de manière globale, solidaire et durable Action 2.4 - Sécuriser les déplacements et les rendre plus vertueux Projet 2.4.2 - Création d'une aire de covoiturage

Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Lancement des travaux - Aménagement, signalétique - Réception des travaux - Fréquentation et stationnement de véhicules
Conséquence sur la fonction de centralité	Le caractère rural de Barjac entraîne une certaine dépendance à la voiture, habitude qui instaure un climat d'insécurité sur certains axes de circulation et est non compatible avec un développement durable du territoire. La municipalité compte bien lutter contre ce phénomène en apaisant la circulation et proposant des alternatives aux véhicules individuels. Le développement d'un tel aménagement inscrit Barjac comme une centralité soucieuse de la préservation de l'environnement en agissant contre le changement climatique. Cet aménagement et le soutien de cette pratique vertueuse vise à œuvrer pour pallier au déficit de transport en commun dont souffre Barjac. Ainsi, les personnes n'ayant pas de voiture peuvent trouver une solution flexible et alternative au car. Cela vient, de par sa dimension environnementale, sociale et économique renforcer les fonctions de centralité de la commune.
Annexes	**Plan de localisation**

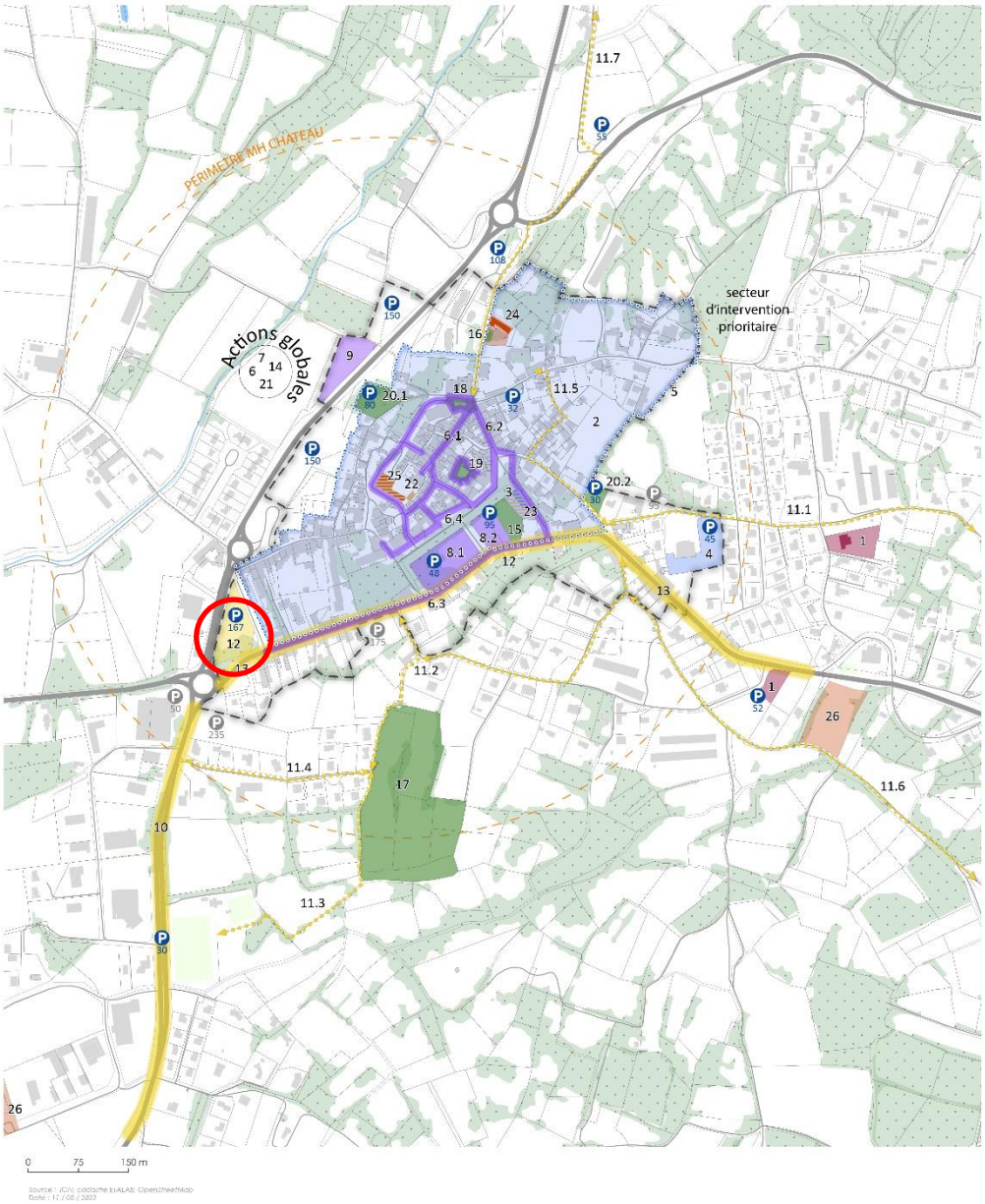
PERIMETRE MH CHATEAU
Actions globales
7
14
6
21
secteur
d'intervention
prioritaire
9
16.2
24
18
20.1
11.5
5
2
6.1
6.2
19
25
22
3
23
6.4
8.2
15
8.1
12
6.3
13
11.7
11.1
1
4
20.2
11.2
26
11.4
17
11.6
10
11.3
0
75
150 m

FICHE ACTION N° B 15

Jardin d'enfants

Axe stratégique	**AS 5 : Améliorer le CADRE DE VIE en révélant les formes urbaines, les espaces publics et le paysage**
Action nom	Extension et requalification du jardin d'enfants
Action n°	15
Statut	**Engagée**
Niveau de priorité	**Fort**
Maître d'ouvrage	Commune de Barjac
Description de l'action	Parmi les puissants moyens d'amélioration de la vie en centre-bourg, l'installation d'un jardin d'enfants est apparue au Conseil Municipal comme un outil efficace. Dans un premier temps, une installation sommaire et modeste d'un premier jardin d'enfants au centre-ville a démontré sa nécessité pour les familles dont les logements n'offrent ni balcon, ni jardin : le jardin d'enfants représente alors l'espace extérieur « des familles sans jardin ». D'autres espaces verts et paysagers viennent pallier également ce besoin vital d'espace extérieur surtout en région méditerranéenne où la vie « hors les murs » est au cœur de l'art de vivre méridional. La récente crise sanitaire de la COVID 19 nous a montré la nécessité de disposer d'espaces extérieurs privatifs comme publics qualitatifs de proximité. Le confinement et les restrictions de déplacements ont éveillé les consciences sur le lien à présent indissociable entre logement et extérieur. Cela est devenu un indispensable à l'attractivité résidentielle tout particulièrement difficile à atteindre en centre-bourg. Les jardins, parcs, espaces verts accessibles… doivent faire partie intégrante des leviers à mobiliser pour retenir et attirer les habitants dans les centres historiques. Par ailleurs, à l'expérience, ces installations ont révélé qu'elles favorisent le lien social et condensent des familles bien au-delà des limites de Barjac, heureuses de se rencontrer autour des enfants et ainsi de « faire village ». Cet espace au cœur des foires, marchés et arrivées touristiques est très couru. C'est un espace vert remarquable pour les essences d'arbres plantées il y 20 ans. Il est un élément de centralité où se retrouvent des familles alentours avec des enfants scolarisés dans les deux 2 écoles : 120 élèves dans l'école publique et 105 élèves dans l'école privée, ainsi qu'à la crèche de Barjac. Ce jardin d'enfants n'est donc pas que d'intérêt barjacois. Le jardin actuel a fait son temps et à l'orée de ses 20 ans, il est temps de changer les agrées et jeux en bois, d'apporter de l'éclairage ainsi qu'un lieu d'hygiène accessible aux enfants, adultes et personnes handicapés. Dans le cadre de ce projet, une attention toute particulière est accordée aux aspects environnementaux, écologiques (jeux en bois, végétalisation, rénovation de l'éclairage…) et esthétiques.

<table>
<tr><td></td><td>Les objectifs et les enjeux de l’action sont :
- Renforcer la centralité structurante du centre-bourg de Barjac au sein de la commune et au sein de son bassin de vie
- Conforter le rôle fédérateur voire condensateur social du jardin d’enfants
- Proposer un espace récréatif et ludique réinventé, renouvelé accessible à toutes et tous
- Implanter des sanitaires adaptés aux enfants et aux personnes en situation de handicap</td></tr>
<tr><td>Partenaires</td><td>Partenaire(s) technique(s) : ABF,
Partenaire(s) financier(s) : Etat</td></tr>
<tr><td>Dépenses prévisionnel/définitif</td><td>Le coût du projet est de 186 709,00 € de travaux HT.
<table>
<tr><th colspan="2">DEPENSES</th><th colspan="2">RECETTES</th></tr>
<tr><th>Libellés</th><th>Montant HT</th><th>Libellés</th><th>Montant HT</th></tr>
<tr><td>Lot 1 : Jeux d’enfants et aménagement</td><td>67 003,00</td><td>Subv° ETAT (30%)</td><td>56 012,00</td></tr>
<tr><td>Lot 2 : sanitaires et escalier</td><td>97 260,00</td><td>Autofinancement (70%)</td><td>130 697,00</td></tr>
<tr><td>Lot 3 : éclairage public</td><td>13 301,00</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Frais de maîtrise d’œuvre</td><td>9 145,00</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>TOTAL HT</td><td>186 709,00</td><td>TOTAL</td><td>186 709,00</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>Plan de financement prévisionnel / définitif</td><td>Cofinanceur 1 COMMUNE Autofinancement
montant HT € 130 697,00 euros
pourcentage 70%
statut autofinancement

Cofinanceur 2 ETAT (DETR/DSIL)
montant HT € 56 012,00 euros
pourcentage 30%
statut (subvention notifiée)</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>- 2021-2022 : études + procédure de marché public
- 2022-2023 : travaux</td></tr>
<tr><td>Lien autres programmes et contrats territorialisés</td><td>Sans objet</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi et d’évaluation</td><td>- Lancement des travaux
- Changement des jeux, du mobilier et aménagement du site
- Réception des travaux terminés
- Fréquentation du jardin d’enfants</td></tr>
</table>

Conséquence sur la fonction de centralité	Cet aménagement va indéniablement améliorer l'offre d'équipements de proximité confortant voire développant la vie sociale entre les familles de Barjac et les communes alentours. Il va également participer à l'amélioration de la qualité des espaces publics de Barjac en étant un des premiers espaces que l'on perçoit en arrivant dans le centre-bourg. L'animation et la vie marchande du centre vont profiter de cette requalification en augmentant les flux et la synergie entre les lieux et activités. Un aspect important apporté par cet aménagement central et de proximité est la possibilité renouvelée et augmentée aux habitants du centre historique de bénéficier d'un lieu agréable aménagé offrant verdure, jeux et lien social. Cet espace de jeux et de rencontres pour les adultes et les enfants comme condensateur social permet également d'offrir un jardin aux habitants du centre historique n'en ayant pas. Cet élément est déterminant dans l'attractivité résidentielle du centre-bourg afin d'attirer les habitants et les inciter à y rester. Le confortement de la centralité de Barjac se fait par son offre et la qualité de ses équipements mais aussi par sa capacité à maintenir voire développer sa population.
Annexes	**Plan de localisation**

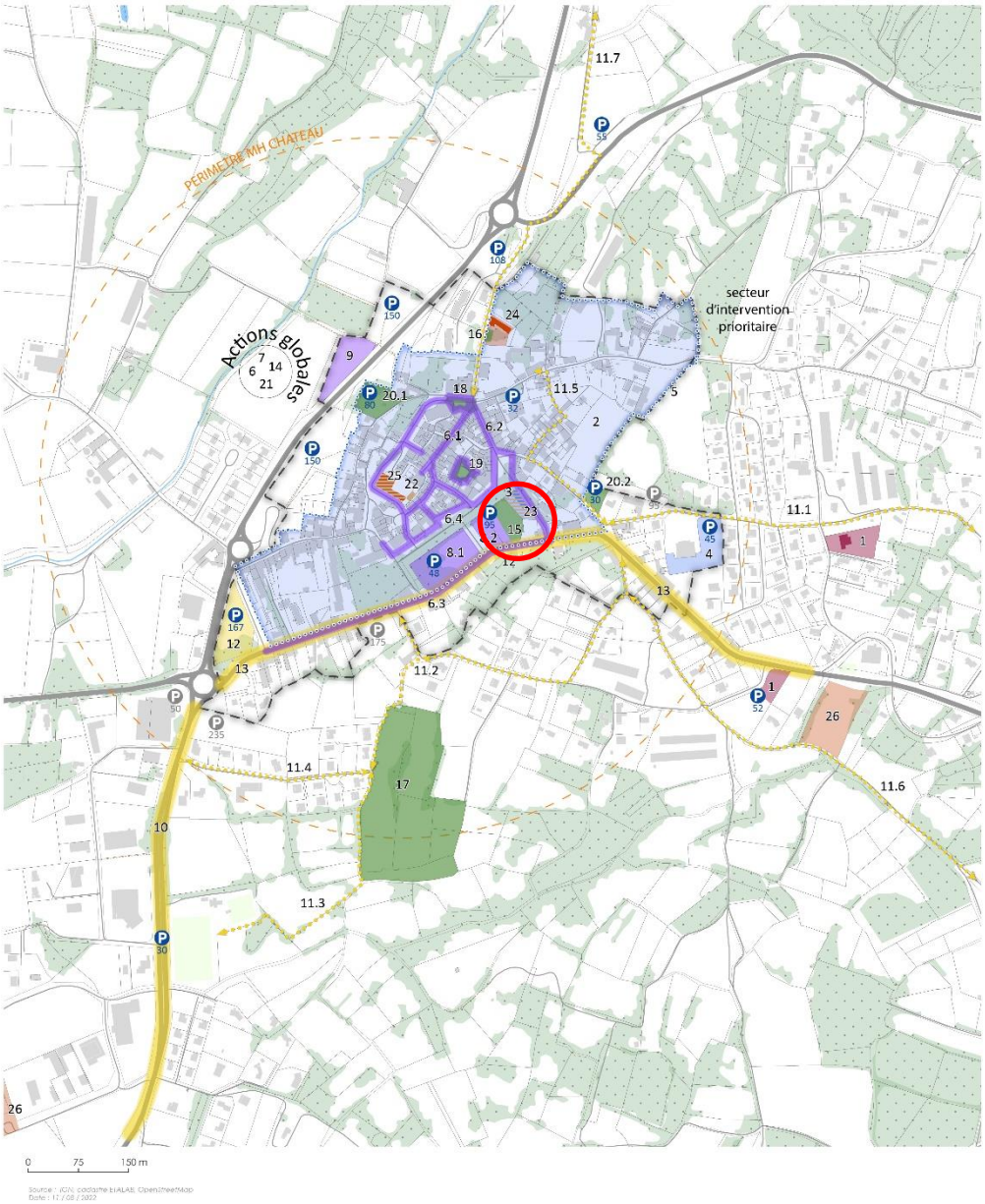
PERIMETRE MH CHATEAU
Actions globales
secteur d'intervention prioritaire
11.7
11.5
11.1
11.2
11.3
11.4
11.6
0 75 150 m

FICHE ACTION N° B 16

Salle d'évolution multiservice

Axe stratégique	**AS 5 : Améliorer le CADRE DE VIE en révélant les formes urbaines, les espaces publics et le paysage**
Action nom	Création d'une salle d'évolution multiservice
Action n°	16
Statut	**Engagée**
Niveau de priorité	**Fort**
Maître d'ouvrage	Commune de Barjac
Description de l'action	Il est prévu de construire une salle d'évolution multiservice au sein du groupe scolaire public pour permettre aux élèves d'avoir un espace dédié au sport ou à la détente entièrement couvert et chauffé. Située dans le village ancien, cette salle aura également pour fonction l'accueil de diverses manifestations extra-scolaires et associatives tout au long de l'année (manifestations organisées par les associations de Barjac par exemple). Cette salle aura donc plusieurs fonctions et profitera à l'ensemble des habitants et visiteurs de la commune. Le projet prévoit une utilisation de matériaux nobles en privilégiant les caractéristiques architecturales et la matérialité spécifique au centre de Barjac, au premier rang desquels la pierre calcaire locale. Son implantation soigneusement étudiée a permis d'installer dans la parcelle ce nouveau bâtiment, afin qu'il donne l'impression d'avoir toujours fait partie du tissu urbain du quartier. Il répond aux édifices existants en instaurant un rapport au grand paysage tel une focale ouverte sur les serres de Cruzières et les Cévennes en toile de fond.
Partenaires	**Partenaire(s) technique(s) :** ABF, CAUE **Partenaire(s) financier(s) :** Etat, Département
Dépenses prévisionnel/définitif	Le coût du projet est de 965 000,00 € de travaux HT.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Cofinanceur 1 **COMMUNE** montant HT € 400 000,00 euros **Emprunt** pourcentage 41% statut (emprunt notifiée) montant HT € 270 200,00 euros **Autofinancement** pourcentage 28% statut (validé) Cofinanceur 2 **ETAT** (DETR/DSIL) montant HT € 149 938,00 euros pourcentage 16% statut (subvention notifiée)

	Cofinanceur 3 **DEPARTEMENT** (CTE) montant HT € 144 200,00 euros pourcentage 15% statut (subvention notifiée)
Calendrier	- 2020 : consultation des entreprises - 2021 – 2022 : études et travaux - 2023 : achèvement des travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action identifiée dans le dispositif régional **Bourgs-Centres Occitanie** Axe 2 - Bonifier le cadre de vie barjacois de manière globale, solidaire et durable Action 2.3 - Développer l'offre d'infrastructures sportives et culturelles Projet 2.3.1. - Création d'une salle d'évolution
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Lancement des travaux - Avancement du chantier - Réception des travaux - Utilisation de la salle (programmation)
Conséquence sur la fonction de centralité	La construction d'un nouvel équipement vient renforcer les capacités d'accueil et d'animation de la commune et cela à destination de ses écoliers, de ses habitants, associations et visiteurs. Barjac a un rôle d'accueil des populations vivantes sur son bassin de vie et son aire d'attraction. La présence d'équipements est un des éléments clé dans l'identification et le confortement des fonctions de centralité. Ils font partis des déterminants pris en compte dans la définition de la centralité même d'une commune et donc de celle de Barjac. Le développement et la concentration des équipements qui plus est qualitatifs et multifonctionnels renforcent de fait le rôle de centralité structurante de Barjac dans son territoire et confirme son statut de pôle d'équilibre au sien du Pays Cévennes. La présence d'un tel équipement renforcera la fréquentation de la commune et de fait de son centre-bourg de par sa localisation.
Annexes	**Plan de localisation**

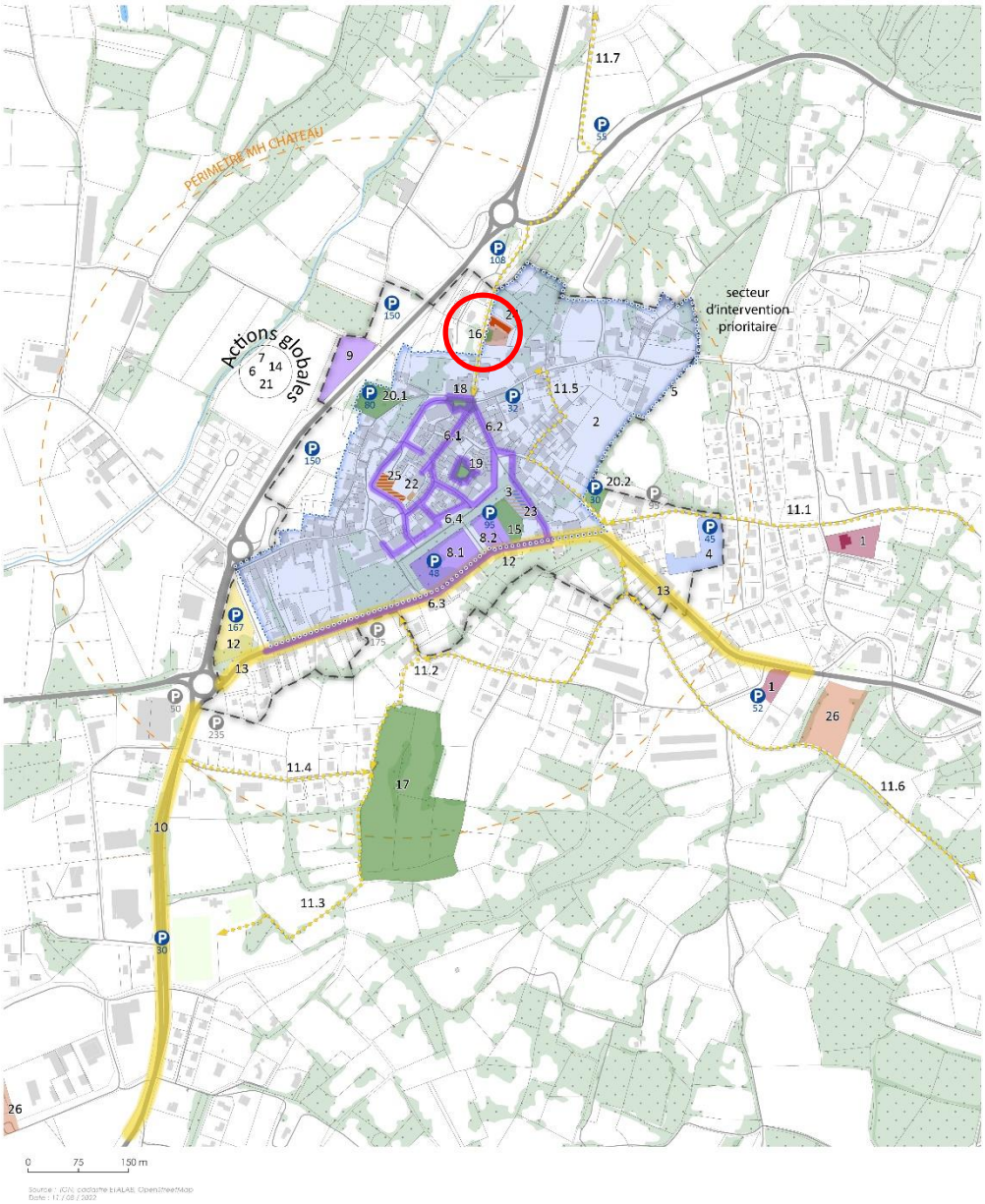
PERIMETRE MH CHATEAU
Actions globales
secteur
d'intervention
prioritaire
11.7
11.5
11.1
11.2
11.3
11.4
11.6
0 75 150 m

FICHE ACTION N° B 17

Parc du Cornier

Axe stratégique	**AS 5 : Améliorer le CADRE DE VIE en révélant les formes urbaines, les espaces publics et le paysage**
Action nom	Aménagement d'un parc paysager alimentaire sur le site du Cornier
Action n°	17
Statut	**En projet**
Niveau de priorité	**Fort**
Maître d'ouvrage	Commune de Barjac
Description de l'action	Localisé en dehors du périmètre d'intervention prioritaire, ce projet revêt tout de même une dimension forte pour le projet de territoire de Barjac. Le site est accessible depuis le centre-bourg à moins de 5min à pied. Le projet prévoit la restitution à la nature et l'agriculture d'un quartier initialement destiné à être urbanisé. La municipalité a pris le parti de revoir la vocation d'une réserve foncière de 3 hectares constructibles au Cornier destinée à l'aménagement d'un nouveau quartier à proximité direct du centre-ancien. En effet, cette réserve foncière fera l'objet de travaux paysagers et horticoles pour devenir un espace naturel arboré d'arbres fruitiers (amandiers, pruniers, etc.) et ouvert à tous. Au sommet de la parcelle, un théâtre de verdure orienté vers la plaine d'Alès, ainsi que quelques cheminements et du mobilier urbain viendront compléter les aménagements envisagés. Le site accueille déjà des activités scolaires avec des classes dispensées en plein air. La commune souhaite développer davantage cette pratique. Ce projet se fait en lien avec la mise en place du potager communal. La production essentiellement horticole sur ce site du Cornier viendra compléter les productions maraîchères pour alimenter la cuisine centrale de Barjac. Une concertation a été menée avec les enfants par le CAUE en 2021 et 2022. Ce projet se veut intergénérationnel, fédérateur et ouvert tous les Barjacois, les habitants des communes voisines et aux visiteurs de passage. Un cheminement piéton sera créé pour permettre l'accès au village ancien depuis un lotissement qui a vu le jour récemment, notamment au profit des enfants qui se rendent à l'école publique.
Partenaires	**Partenaire(s) technique(s) :** CAUE, ONF, Chambre d'agriculture, AGROOF SCOP **Partenaire(s) financier(s) potentiel(s) :** Etat, Région, Département, Gal des Cévennes au Rhône
Dépenses prévisionnel/définitif	Le coût estimatif du projet prévoit 360 000,00 € de travaux HT.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Une mission de maîtrise d'œuvre devrait être lancée pour préciser l'aménagement et le coût des travaux

Calendrier	- 2021 : étude préalable ONF - 2021 – 2022 : ateliers participatifs avec les scolaires - 2023 : étude et mission de maîtrise d'œuvre + estimatif - 2023 - 2024 : travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action identifiée dans le dispositif régional **Bourgs-Centres Occitanie** Axe 2 - Bonifier le cadre de vie barjacois de manière globale, solidaire et durable Action 2.1 - Prôner la proximité avec la nature Projet 2.1.1. - Restitution d'un quartier au profit d'un parc public paysager
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre - Livrables des phases du projet (AVP-PRO-DCE) - Lancement des travaux - Réception des travaux /livraison du chantier - Fréquentation du site
Conséquence sur la fonction de centralité	Les fonctions de centralité de la commune et de son centre-bourg s'en verront confortées. En effet, ce projet s'inscrit et affirme la dimension environnementale et agricole développée par la commune au travers notamment de son PLU et de son projet de territoire. Il vise à offrir un espace de détente et de loisir complémentaire aux usages du centre-bourg aux habitants et visiteurs. L'envergure philosophique et spatiale d'un tel projet rayonnera au-delà des limites communales de Barjac, renforçant ainsi son attractivité. Cet équipement de plein air, de par sa multifonctionnalité, permet l'accueil des scolaires pour des activités ludiques et pédagogiques, des grands évènements en lien avec la programmation culturelle et artistique de la commune. Des célébrations et manifestations d'ampleurs pourront y être accueillies. Ce vaste espace sera un lieu de rassemblement et de célébration tourné vers la nature, l'agriculture et l'humain. Enfin, ce lieu sera le poumon vert des habitants du centre-bourg ne bénéficiant pas de jardins ou d'espaces extérieurs. L'attractivité résidentielle du centre de Barjac passe indéniablement par la capacité de la commune à offrir à ses habitants des lieux de qualité à proximité de leur résidence. L'amélioration et le confortement des fonctions résidentielles du centre-bourg entrainent un maintien voire un développement des autres fonctions (commerciales, de services, etc.) indispensable à la fonction de centralité générale de Barjac.
Annexes	**Plan de localisation**

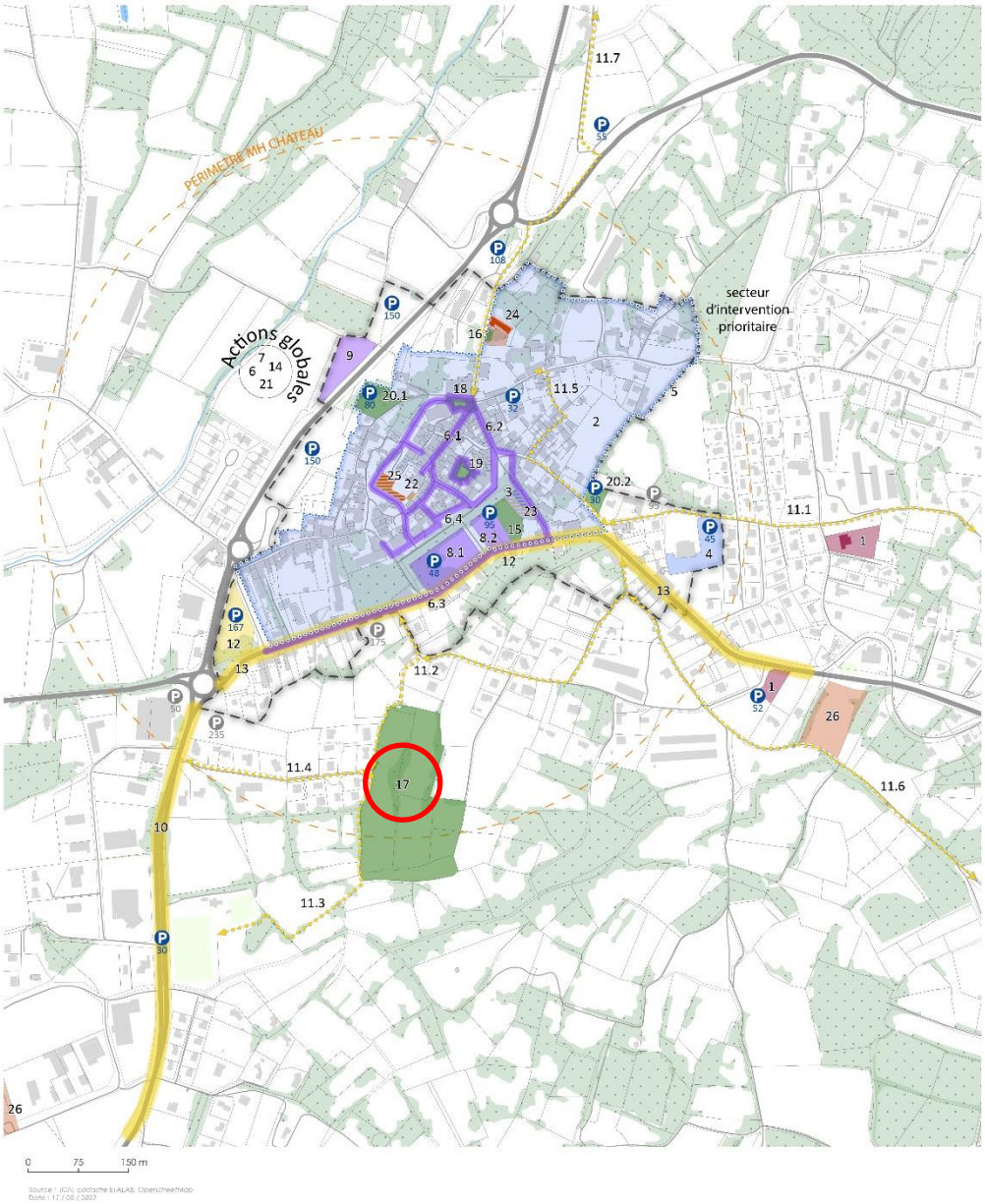
PERIMETRE MH CHATEAU
Actions globales
7
14
6
21
secteur
d'intervention
prioritaire
9
16.2
24
18
20.1
11.5
5
2
6.1
6.2
19
25
22
3
23
6.4
15
8.2
8.1
12
6.3
13
11.7
11.1
1
4
20.2
11.2
26
11.4
17
11.6
10
11.3
0
75
150 m

FICHE ACTION N° B 24

Rénovation énergétique de l'école publique

Axe stratégique	**AS 7 transversale : Œuvrer pour la TRANSITION ENVIRONNEMENTALE (énergétique et écologique), NUMÉRIQUE et la résilience des territoires**
Action nom	Rénovation thermique et énergétique de l'école publique et de la cantine
Action n°	24
Statut	**Validée**
Niveau de priorité	**Fort**
Maître d'ouvrage	Commune de Barjac
Description de l'action	Bien avant la flambée des prix de l'énergie, la commune de Barjac a envisagé d'entreprendre une intervention d'ensemble de rénovation thermique de l'école publique et de la cantine. L'objectif est de prévoir un bouquet de travaux afin d'améliorer les performances énergétiques de cet équipement public structurant. Une reprise des huisseries et des contrevents est envisagée ainsi que l'évolution du système de chauffage en misant sur un mixe énergétique gaz/solaire/électricité. Des panneaux solaires seront déployés en toiture ainsi qu'une pompe à chaleur. L'isolation sera également revue en privilégiant une isolation thermique par l'extérieur principalement sur les faces des bâtiments les plus exposées aux intempéries et aux vents dominants. Ce projet, en plus des dimensions écologiques évidentes pour réduire l'impact de son fonctionnement sur l'environnement, bénéficiera à tous les enfants scolarisés au sein de l'école publique, de leurs enseignants mais également au personnel de la cuisine centrale. Ce projet en plein centre de Barjac se retrouve de fait dans son périmètre d'intervention prioritaire.
Partenaires	**Partenaire(s) technique(s) :** ABF, CAUE, ADEME **Partenaire(s) financier(s) :** Etat, Région, Département
Dépenses prévisionnel/définitif	Le coût estimatif du projet est de 190 000 € de travaux HT.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Cofinanceur 1 **COMMUNE** montant HT € 110 200,00 euros pourcentage 58% statut (autofinancement) Cofinanceur 2 **ETAT** (DSIL) montant HT € 79 649,00 euros pourcentage 42% statut (subvention notifiée)

Calendrier	- 2022 - 2023 : étude et mission de maîtrise d'œuvre - 2023 - 2024 : travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action identifiée dans le dispositif régional **Bourgs-Centres Occitanie** Axe 1 - Préserver, mettre en valeur le centre ancien et enrichir le patrimoine Action 1.1 - Poursuivre la rénovation et valorisation du patrimoine bâti historique Projet 1.2.4 - Rénovation thermique et énergétique de l'école publique et de la cantine
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre - Livrables des phases du projet (AVP-PRO-DCE) - Lancement des travaux - Réception des travaux /livraison du chantier - Réduction du coût des dépenses énergétiques - Réduction de la température intérieure en période estivale
Conséquence sur la fonction de centralité	Le maintien de la fonction de centralité passe par la présence, le confortement et la qualité des équipements de la commune. Les écoles en sont des éléments hautement importants. L'entretien des équipements, leur adaptation aux nouveaux besoins et aux changements climatiques sont des actions déterminantes pour l'image de la commune. Cela renforce son l'attractivité et offre des arguments importants pris en compte par les futurs habitants. Cette action vise à maîtriser les coûts et les consommations d'énergie de ces équipements mais aussi et surtout à agir en faveur du futur en prenant soin des enfants des Barjacois et de ceux des communes voisines qui y sont scolarisés. Préserver les générations futures et leur donner les meilleures conditions d'apprentissage, telle est la vertu de ce projet.
Annexes	**Plan de localisation**

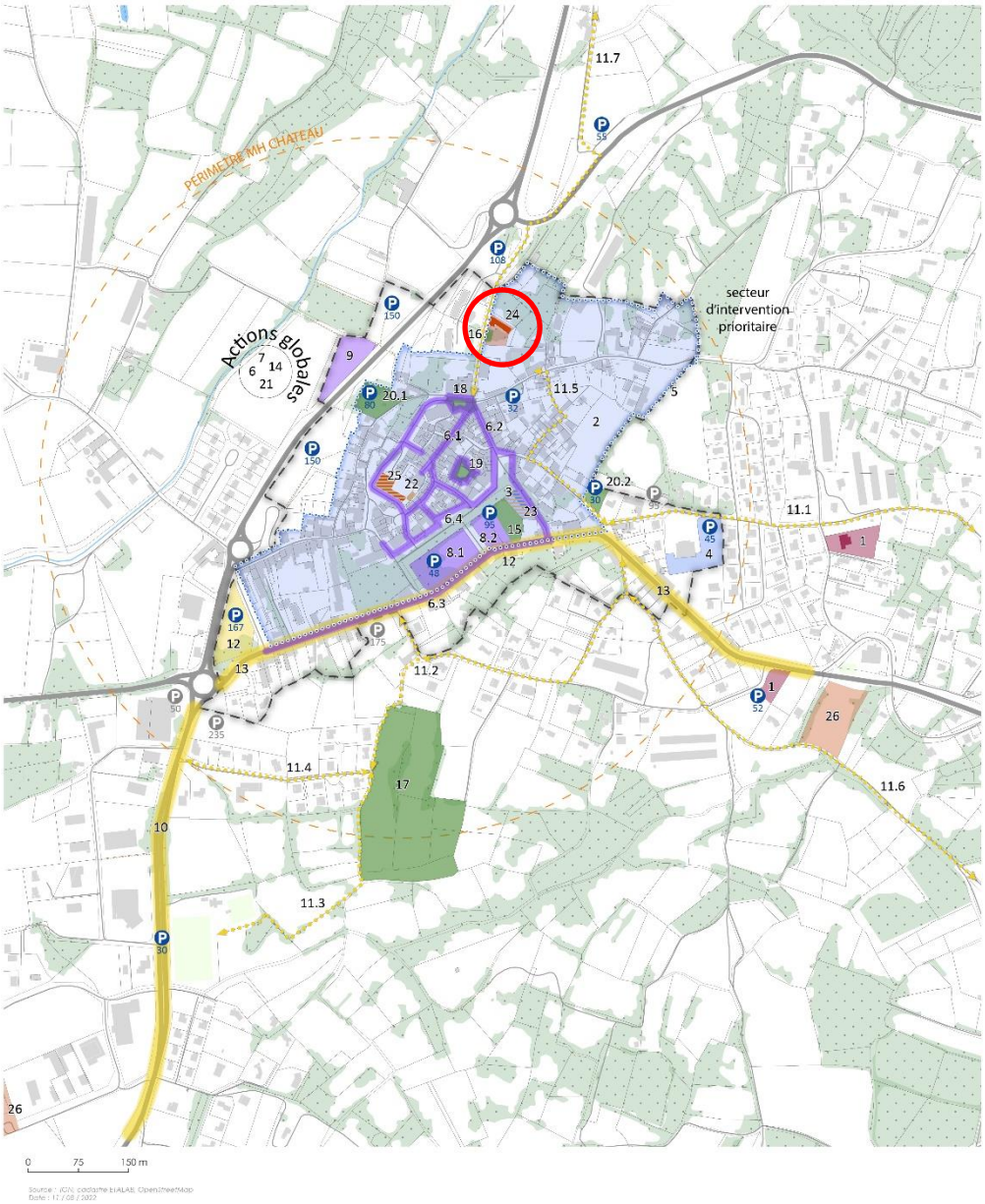
PERIMETRE MH CHATEAU
Actions globales
7
14
6
21
secteur
d'intervention
prioritaire
11.7
11.5
11.1
11.2
11.3
11.4
11.6
0
75
150 m

FICHE ACTION N° B 26

Potager communal

Axe stratégique	**AS 7 transversale : Œuvrer pour la TRANSITION ENVIRONNEMENTALE (énergétique et écologique), NUMÉRIQUE et la résilience des territoires**
Action nom	Création d'un potager communal pour plus d'autonomie alimentaire
Action n°	26
Statut	**Engagée**
Niveau de priorité	**Fort**
Maître d'ouvrage	Commune de Barjac
Description de l'action	Engagée dans la promotion d'une agriculture saine et respectueuse des humains et de l'environnement, la commune envisage la création d'un potager communal. Conduit selon les préceptes de l'agriculture biologique, il sera exploité en régie communale avec l'appui des agents des services techniques municipaux. Développé en lien avec le Projet Alimentaire Territorial, il y est identifié comme site pilote. Sa mise en œuvre est accompagnée par des acteurs agricoles locaux avec notamment l'aide d'un agriculteur installé sur la commune voisine de Saint-Sauveur de Cruzières. L'objectif de Barjac est de mettre en production deux parcelles communales afin d'alimenter sa cuisine centrale. Cette dernière fournissant les repas des scolaires et assure un portage de repas à domicile. Elle souhaite ainsi réduire l'impact écologique de la production de ses repas, maîtriser ses coûts et la qualité de ses approvisionnements, limiter les intermédiaires, les circuits longs de distribution et tendre vers plus d'autonomie alimentaire. Ce projet s'inscrit en complémentarité de l'aménagement du parc paysager alimentaire sur le site du Cornier et le projet de construction neuve d'un local des services techniques qui verra le jour à proximité immédiate d'une des parcelles. Outre la mise en production des deux sites identifiés, le projet prévoit en préalable la plantation de haies vives brise vent. Ces cordons de végétation offriront des conditions de culture plus paisibles pour des productions légumières. Ils assureront également un espace refuge propice à la biodiversité et notamment aux pollinisateurs et autres auxiliaires des cultures. Ce projet bien que situé en dehors du périmètre d'intervention prioritaire de l'ORT revêt une dimension importante dans la vision politique du développement de Barjac.
Partenaires	**Partenaire(s) technique(s) :** Chambre d'agriculture, CC De Cèze Cévennes, acteurs agricoles locaux, AGROOF SCOP **Partenaire(s) financier(s) :** Etat, Région, Département, Gal des Cévennes au Rhône
Dépenses prévisionnel/définitif	Le coût estimatif du projet est de 42 498,00 € de travaux HT. 30 000€ de matériel et 12 498€ d'acquisition foncière
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir

Calendrier	- 2022 : étude et préparation - 2023 - 2024 : travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action identifiée dans le dispositif régional **Bourgs-Centres Occitanie** Axe 2 - Bonifier le cadre de vie barjacois de manière globale, solidaire et durable Action 2.1 - Prôner la proximité avec la nature Projet 2.1.2. - Création d'un potager communal
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Plantation des haies - Installations des structures de production - Mise en culture - Récoltes et alimentation de la cuisine centrale
Conséquence sur la fonction de centralité	Au-delà de l'aspect agricole et environnemental qui sont les deux fondements de cette action, ce projet vient directement renforcer la fonction de centralité de Barjac. En effet, il vise à assurer la production d'une partie de la cuisine centrale de la commune. Ainsi, il sera produit et transformé des produits locaux, diversifiés et sains directement sur la commune. Ces productions seront consommées sur la commune par les élèves et une partie des habitants (portage de repas). L'amélioration de la qualité de service de la cuisine centrale vient conforter l'attractivité de l'école en garantissant aux parents une alimentation saine et équilibrée à leurs enfants scolarisés. L'école s'en verra donc confortée par les sollicitations qu'elle recevra pour l'accueil de nouveaux enfants nécessaire au renouvellement scolaire annuel. De plus, le rayonnement de Barjac se fait, depuis plusieurs décennies maintenant, en militant pour une qualité de vie renouvelée qui passe par son engagement fort pour la promotion d'une alimentation saine et la préservation de l'environnement. Son attractivité et sa vitalité reposent en partie sur cela.
Annexes	**Plan de localisation**

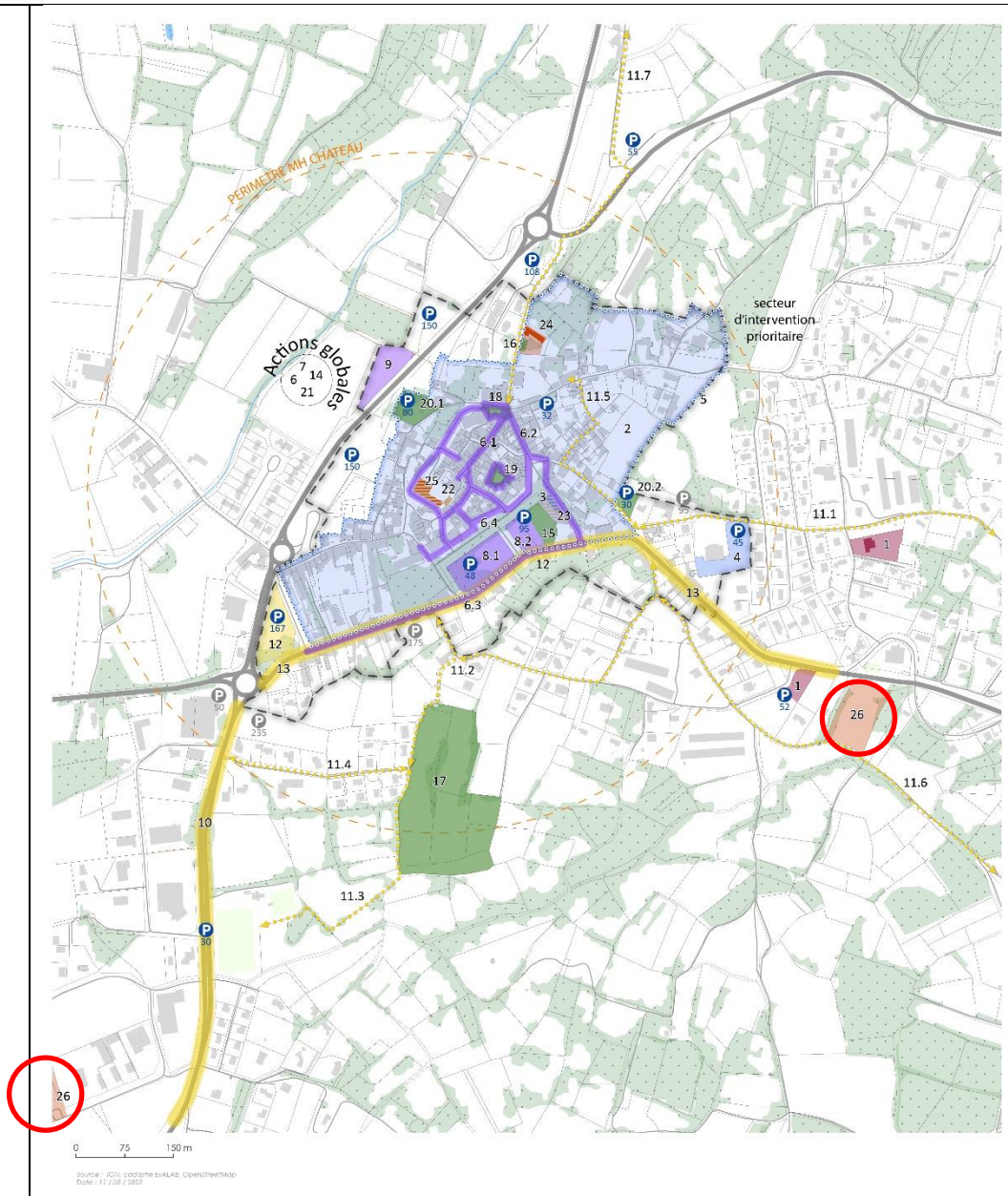
PERIMETRE MH CHATEAU
Actions globales
secteur d'intervention prioritaire
11.7
11.5
11.1
11.2
11.3
11.4
11.6
0 75 150 m

FICHE ACTION N° B 27

Assistance à management de projet (AMP)

Axe stratégique	**TOUS**
Action nom	Assistance à management de projet (AMP)
Action n°	27
Statut	**Engagée**
Niveau de priorité	**Fort**
Maître d'ouvrage	Communauté de communes De Cèze Cévennes
Description de l'action	Dans le cadre de l'élaboration de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), la Communauté de communes De Cèze Cévennes et les Communes lauréates PVD de Saint-Ambroix et Barjac ont bénéficié d'une mission d'accompagnement spécifique. L'enjeu est d'apporter un conseil ciblé au chef de projet PVD tout au long de la production de l'ORT jusqu'à sa signature voire jusqu'à sa mise en œuvre après signature. Cet accompagnement se décline de la manière suivante : - Accompagnement à la production des supports de présentation des réunions - Comptes-rendus des réunions - Accompagnement au rétroplanning - Aide à l'élaboration du diagnostic PVD - Pré-chiffrage estimatif étude pré-opérationnelle habitat - Apports cartographiques - Aide à la hiérarchisation des enjeux - Préparation et coanimation d'ateliers - Analyse outils ORT // actions visées ORT - Points d'étapes organisationnels - Outils complémentaires PLU // actions ORT - Relecture des différentes pièces de l'ORT - Accompagnement après signature de l'ORT (sous réserve du nombre de jours restants)
Partenaires	**Partenaire(s) technique(s) :** CITADIA Conseil **Partenaire(s) financier(s) :** Banque des territoires
Dépenses prévisionnel/définitif	Le coût de l'accompagnement AMP est de 45 000 € HT.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Cofinanceur 1 **BANQUE DES TERRITOIRES** montant HT € 45 000,00 euros pourcentage 100% statut (notifiée)

Calendrier	- 2021-2023 : accompagnement aux missions du chef de projet pour la rédaction de l'ORT
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est spécifique à PVD.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Appui aux actions et missions du chef de projet - Relecture, conseils, production de documents supports, préparation et animation d'atelier… - Aide à la rédaction des documents PVD ORT notamment
Conséquence sur la fonction de centralité	L'élaboration de l'ORT vise directement à favoriser les fonctions de centralité des communes lauréates et plus largement de la Communauté de communes De Cèze Cévennes. L'accompagnement du chef de projet et des collectivités, par cette mission d'AMP vient apporter une aide sur la réflexion et l'élaboration d'une ORT de qualité. Celle-ci permettra de tendre vers un projet de revitalisation plus efficient et donc de renforcer dans la globalité les fonctions de centralité des communes lauréates. Une approche multiscalaire et transversale assure cohérence et lisibilité dans les projets de revitalisation. Cette approche partenariale a également pour vocation d'assurer une mise en œuvre des actions de l'ORT la plus efficiente possible. En effet, grâce au regard croisé du chef de projet PVD et celui de l'AMP, les actions visées par les communes sont confrontées au réalités opérationnelles du territoire.
Annexes	*Sans objet*

FICHE ACTION N° B 28

Plateforme PURPOZ

Axe stratégique	**TOUS**
Action nom	Outil numérique de consultation et de concertation : PURPOZ
Action n°	28
Statut	**Engagée**
Niveau de priorité	**Fort**
Maître d'ouvrage	Communauté de communes De Cèze Cévennes
Description de l'action	Dans le cadre d'un partenariat conclu entre Cap Collectif et la Banque des territoires à l'occasion du déploiement du programme Petites Villes de Demain, la Communauté de communes De Cèze Cévennes et les Communes lauréates PVD de Saint-Ambroix et Barjac ont bénéficié d'un abonnement premium à PURPOZ. « Purpoz – Associer les habitants aux projets » est un accès gratuit pendant un an à une série d'applications numériques permettant de mener des démarches de participation citoyenne sur les territoires. Une dizaine de fonctionnalités (pétition, appel à projet, budget participatif, questionnaire, etc.) sont disponibles via la plateforme pour lancer des consultations et faire participer la population dans la conception des projets et les réflexions menées au sein des collectivités. Parmi ces fonctionnalités, celle pour la réalisation de questionnaire a été utilisé. Elle, a permis de lancer une grande enquête citoyenne auprès de la population et des visiteurs des centres-villes de Saint-Ambroix et de Barjac. Cette enquête s'est déroulée sur 3 mois de juillet à septembre 2022. Elle a permis de recueillir l'avis de près de 300 personnes. Afin de toucher un maximum de personnes le parti pris a été de mener en parallèle cette enquête via des supports papiers (disponibles en Mairie, au relais emplois et à l'office du tourisme) et via une plateforme internet spécifiquement mise en œuvre par le programme PVD. Des permanences les jours de marché ont été réalisées. On peut noter la forte participation via la plate-forme PURPOZ avec plus de 3/4 des réponses saisies directement sur internet. Le questionnaire demandait entre autres aux personnes de se positionner sur différentes thématiques et sujets comme notamment : leur lieu de résidence, leurs habitudes d'achat, leur fréquentation du centre-ville, leur appréciation des centres-villes, leur dynamisme et attractivité, etc. Cette enquête a également été l'occasion de consulter les personnes avec une votation pour classer à leurs yeux, les principales priorités que devraient poursuivre les communes dans leur développement. Un traitement des données important a été réalisé avec l'aide notamment de PURPOZ. Les résultats de l'enquête sont consultables en ligne sur le site de la Communauté de communes De Cèze Cévennes via le lien suivant : Résultats des enquêtes sur Barjac et St-Ambroix

Partenaires	**Partenaire(s) technique(s) :** CAP COLLECTIF **Partenaire(s) financier(s) :** Banque des territoires
Dépenses prévisionnel/définitif	Le coût de l'accompagnement est de 2 388 € HT soit l'équivalent d'un abonnement premium de 199€ HT/ mois.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Cofinanceur 1 **BANQUE DES TERRITOIRES** montant HT € 2 388,00 euros pourcentage 100% statut (notifiée)
Calendrier	- 2022-2023 : accès illimité au 10 fonctionnalité de PURPOZ
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est spécifique à PVD.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Utilisation de PURPOZ - Réalisation de l'enquête sur Saint-Ambroix et Barjac - Aide à la rédaction des documents PVD ORT notamment : apport de données qualitative pour l'élaboration du diagnostic, hiérarchisation et priorisation des axes stratégiques et des actions
Conséquence sur la fonction de centralité	L'élaboration de l'ORT vise directement à favoriser les fonctions de centralité des communes lauréates et plus largement de la Communauté de communes De Cèze Cévennes. La mobilisation de cet outil permet d'impliquer et de consulter facilement la population. Ceci permet une bonne communication et un projet qui s'élabore avec les habitants et les visiteurs : les personnes qui vivent le territoire sont celles qui en parlent le mieux. Cet outil permet un apport qualitatif en recueillant la parole des personnes afin de venir étayer les éléments d'analyse et de donner les grandes lignes directrices des attentes et des besoins de la population. Cette plateforme est un média d'expression des individus dans l'optique d'œuvrer pour le bien commun. Les éléments collectés sont une source précieuse de données quant aux qualités et au défauts des centres-villes. Ils permettent d'évaluer l'attractivité et la fréquentation des cœurs de ville et d'en cerner les motifs. La finalité de ce questionnaire et donc de PURPOZ a été de participer directement à la co-construction d'un projet de revitalisation de territoire. Cet outil a servi à produire une ORT de meilleure qualité pour *in fine* renforcer les centralités de Saint-Ambroix et de Barjac.
Annexes	*Sans objet*